



Elus :	40
Présents :	27
Absents :	13 dont 5 procurations
Votants :	32

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le 10 avril à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la salle communale de la commune déléguée de Saint Gabriel Brécy, sous la présidence de M. Thierry OZENNE, Maire de la Commune nouvelle de Creully sur Seulles.

Présents : Thierry OZENNE, Franck DUROCHER, Jean-Paul BÉRON, Yves JULIEN, Cyrille MAUDUIT, Christine LEGUERN, Geneviève SIRISER, Virginie SARTORIO, CARRE Jacky, THOMAS Hubert, BARETTE Patrick, Yves BERNARD, Gérard GARIAN, Nathalie GAUTIER, Dominique GILLES, Edmond GILOT, Géraldine MARIE, Françoise MORVAN, Katia OMONT, Yolande PICARD, Claudine VANSTAEN, Pascale DUCROCQ, Jean LEFRANCOIS, Alexandre RAY, Patrick SENEAL, Antoinette DUCLOS, Pierre FÉRAL

Procurations : Madeleine LAISNÉ à Claudine VANSTAEN, Régis LEFRANCOIS à Jean LEFRANCOIS, Bernard LOUIS à Jacky CARRÉ, Christelle LE COADOU à Nathalie GAUTIER, Alain COUZIN à Thierry OZENNE

Absents : Thierry LEROY, Mélanie BAKAERT, Mathilde FAUCHIER DELAVIGNE, Florent VAUVERT, Geoffrey RENOUF, Lydie ETIENNE, Laurence COLLET, Nicole MICHEL (excusée)

- 1) Désignation du secrétaire de séance : Virginie SARTORIO
- 2) Compte -rendu du 13 mars 2018 approuvé à l'unanimité
- 3) Finances : Budget principal et budgets annexes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2018 ainsi qu'il suit :

	Taux de référence 2017	Taux votés 2018
Taxe d'habitation	11.57 %	11.57 %
Taxe foncière (bâti)	13.65 %	13.65 %
Taxe foncière (non bâti)	10.11 %	10.11 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter à l'unanimité, les affectations de résultats pour l'année 2018 ainsi qu'il suit :

Budget primitif Creully sur Seulles (00200)	
Recettes et dépenses de fonctionnement	2 981 816.51 €
Recettes et dépenses d'investissement	2 832 177.18 €
Affectation de résultat	125 372.04 €
Budget primitif assainissement Creully (00202)	
Recettes et dépenses de fonctionnement	147 469.44 €
Recettes et dépenses d'investissement	120 075.22 €
Affectation de résultat	0 €
Budget primitif assainissement Saint Gabriel Brécy (00205)	
Recettes et dépenses de fonctionnement	179 479.42 €
Recettes et dépenses d'investissement	41 799.49 €
Affectation de résultat	0 €

c) Budget château (00204) : Approbation du compte de gestion 2017 et vote du compte administratif 2017

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence d'Edmond GILOT, Maire adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Thierry OZENNE, Maire, s'étant retiré au moment du vote, à l'unanimité des membres présents, après lecture du Compte de Gestion et du Compte Administratif de l'année 2017 :

- approuve le compte de gestion du receveur dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif ;
- vote le compte administratif de l'exercice 2017 présenté par le Maire dont les résultats de fin d'exercice se présentent ainsi qu'il suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		57 929,00	5 981,00		5 981,00	57 929,00
Opérations de l'exercice	13 544,45	42 191,02	15 657,13	5 981,00	29 201,58	48 172,02
TOTAUX	13 544,45	100 120,02	21 638,13	5 981,00	35 182,58	106 101,02
Résultats de clôture		86 575,57	15 657,13			70 918,44
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	13 544,45	100 120,02	21 638,13	5 981,00	35 182,58	106 101,02
RESULTATS DEFINITIFS		86 575,57	15 657,13			70 918,44

d) Budget château (00204) : Vote du budget primitif 2018

Le Conseil municipal, après délibération approuve à l'unanimité le budget primitif de du budget « château » de la commune de Creully sur Seulles ainsi qu'il suit :

VOTE DU BUDGET	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES	A1

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	0,00	105 919,61	105 919,61
---	------	------------	------------

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
---------------------------	------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	105 919,61
--	-------------------

VOTE DU BUDGET	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES	A2

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	0,00	35 000,00	35 000,00
---	------	-----------	-----------

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
---------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	70 919,61
--	-----------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	105 919,61
--	-------------------

VOTE DU BUDGET			I
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES			B1
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	0,00	20 000,00	20 000,00
			+
		RESTES A REALISER N-1 (8)	0,00
			+
		D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	15 656,33
			=
		TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	35 656,33

VOTE DU BUDGET			I
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES			B2
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	0,00	35 656,33	35 656,33
			+
		RESTES A REALISER N-1 (8)	0,00
			+
		R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	0,00
			=
		TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	35 656,33

e) Budget assainissement Creully (00202) : Approbation du compte de gestion 2017 et vote du compte administratif 2017

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence d'Edmond GILOT, Maire adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Thierry OZENNE, Maire, s'étant retiré au moment du vote, à l'unanimité des membres présents, après lecture du Compte de Gestion et du Compte Administratif de l'année 2017 :

- approuve le compte de gestion du receveur dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif ;
- vote le compte administratif de l'exercice 2017 présenté par le Maire dont les résultats de fin d'exercice se présentent ainsi qu'il suit :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		110 192,22		84 454,15		194 646,37
Opérations de l'exercice	16 448,90	36 026,12	1 986,93	201,00	18 435,83	36 227,12
TOTAUX	16 448,90	146 218,34	1 986,93	84 655,15	18 435,83	230 873,49
Résultats de clôture		129 769,44		82 668,22		212 437,66
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	16 448,90	146 218,34	1 986,93	84 655,15	18 435,83	230 873,49
RESULTATS DEFINITIFS		129 769,44		82 668,22		212 437,66

f) Budget assainissement Creully (00202) : Vote du budget primitif 2018

Le Conseil municipal, après délibération approuve à l'unanimité le budget primitif de du budget « Assainissement Creully » de la commune de Creully sur Seulles ainsi qu'il suit :

EXPLOITATION			
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	147 469,44	17 700,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 129 769,44
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	147 469,44	147 469,44
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	120 075,22	37 407,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 82 668,22
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	120 075,22	120 075,22
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	267 544,66	267 544,66

g) Budget assainissement St Gabriel (00205) : Approbation du compte de gestion 2017 et vote du compte administratif 2017

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence d'Edmond GILOT, Maire adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Thierry OZENNE, Maire, s'étant retiré au moment du vote, à l'unanimité des membres présents, après lecture du Compte de Gestion et du Compte Administratif de l'année 2017 :

- approuve le compte de gestion du receveur dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif ;
- vote le compte administratif de l'exercice 2017 présenté par le Maire dont les résultats de fin d'exercice se présentent ainsi qu'il suit :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		137 758,62		34 577,24		172 335,86
Opérations de l'exercice	637,40	20 358,20	3 282,75		3 920,15	20 358,20
TOTAUX	637,40	158 116,82	3 282,75	34 577,24	3 920,15	192 694,06
Résultats de clôture		157 479,42		31 294,49		188 773,91
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	637,40	158 116,82	3 282,75	34 577,24	3 920,15	192 694,06
RESULTATS DEFINITIFS		157 479,42		31 294,49		188 773,91

h) Budget assainissement St Gabriel (00205) : Vote du budget primitif 2018

Le Conseil municipal, après délibération approuve à l'unanimité le budget primitif de du budget « Assainissement Saint Gabriel» de la commune de Creully sur Seulles ainsi qu'il suit :

		EXPLOITATION	
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	179 479,42	22 000,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 157 479,42
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		179 479,42	179 479,42

		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	41 799,49	10 505,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 31 294,49
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		41 799,49	41 799,49

		TOTAL	
TOTAL DU BUDGET (3)		221 278,91	221 278,91

i) Budget assainissement Villiers le Sec (00206) : Approbation du compte de gestion 2017 et vote du compte administratif 2017

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence d'Edmond GILOT, Maire adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Thierry OZENNE, Maire, s'étant retiré au moment du vote, à l'unanimité des membres présents, après lecture du Compte de Gestion et du Compte Administratif de l'année 2017 :

- approuve le compte de gestion du receveur dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif ;
- vote le compte administratif de l'exercice 2017 présenté par le Maire dont les résultats de fin d'exercice se présentent ainsi qu'il suit :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	7 946,52			2 251,99	7 946,52	2 251,99
Opérations de l'exercice	26 966,52	39 322,70	4 234,94	15 142,00	31 201,46	54 464,70
TOTAUX	34 913,04	39 322,70	4 234,94	17 393,99	39 147,98	56 716,69
Résultats de clôture		4 409,66		13 159,05		17 568,71
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	34 913,04	39 322,70	4 234,94	17 393,99	39 147,98	56 716,69
RESULTATS DEFINITIFS		4 409,66		13 159,05		17 568,71

j) Budget assainissement Villiers le Sec (00206) : Vote du budget primitif 2018

Le Conseil municipal, après délibération approuve à l'unanimité le budget primitif de du budget « Assainissement Villiers le Sec » de la commune de Creully sur Seulles ainsi qu'il suit :

		EXPLOITATION	
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	30 130,66	25 721,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 4 409,66
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		30 130,66	30 130,66
		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	28 301,05	15 142,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 13 159,05
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		28 301,05	28 301,05
		TOTAL	
TOTAL DU BUDGET (3)		58 431,71	58 431,71

k) Budget ZA (00203) : Approbation du compte de gestion 2017 et vote du compte administratif 2017

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence d'Edmond GILOT, Maire adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Thierry OZENNE, Maire, s'étant retiré au moment du vote, à l'unanimité des membres présents, après lecture du Compte de Gestion et du Compte Administratif de l'année 2017 :

- approuve le compte de gestion du receveur dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif ;
- vote le compte administratif de l'exercice 2017 présenté par le Maire dont les résultats de fin d'exercice se présentent ainsi qu'il suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés Opérations de l'exercice		129 836,00	99 941,00		99 941,00	129 836,00
TOTAUX		129 836,00	99 941,00		99 941,00	129 836,00
Résultats de clôture Restes à réaliser		129 836,00	99 941,00			29 895,00
TOTAUX CUMULES		129 836,00	99 941,00		99 941,00	129 836,00
RESULTATS DEFINITIFS		129 836,00	99 941,00			29 895,00

I) Budget ZA (00203) : Vote du budget primitif 2018

Le Conseil municipal, après délibération approuve à l'unanimité le budget primitif de du budget « Z.A. » de la commune de Creully sur Seulles ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	29 895,66	0,00
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	29 895,66
=			
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	29 895,66	29 895,66
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	99 941,31
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		99 941,31	0,00
=			
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	99 941,31	99 941,31
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	129 836,97	129 836,97

4) Acquisition terrain 1AUZC

a) Lieu-dit « Le Grand Clos » - parcelle cadastrée section ZH n° 019 : Affectation de la zone acquise

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, l'acte d'acquisition contracté auprès de la succession des conjoints DU MESNILDOT représentée par Maître BOSCHER, notaire à Tilly sur Seulles (Calvados), pour une partie de la parcelle cadastrée ZH 019, à hauteur de 8382 m², dénommée « Le Grand Clos », au prix de 4€ le mètre carré, soit 33.528 € (trente-trois mil cinq cent vingt-huit euros). Cette parcelle est classée en zone 1AUZC au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Creully et la partie acquise sera destinée à accueillir principalement des infrastructures dites d'utilité publique.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la demande des conjoints DU MESNILDOT, et après en avoir délibéré, s'engage, à l'unanimité, à affecter la zone acquise par la commune de Creully à l'installation d'infrastructures d'utilité publique et d'intérêt communal et/ou intercommunal ; à savoir un pôle de santé libéral ambulatoire, un centre de secours, un atelier technique communal, ou autre structure d'utilité publique.

b) Lieu-dit « Le Grand Clos » - parcelle cadastrée section ZH n° 019 : Instauration de clause « de retour à meilleure fortune »

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la demande des conjoints DU MESNILDOT, et après en avoir délibéré, s'engage, à l'unanimité, à instaurer une clause « de retour à meilleure fortune » selon les conditions suivantes, à savoir ; la parcelle cadastrée section ZH n°19 sise lieu-dit « Le Grand Clos » d'une superficie de 8382 m², objet des présentes, est vendue à la commune de Creully sur Seulles au prix de 4€ le mètre carré dans le cadre de l'aménagement d'un centre de secours, d'un atelier municipal ainsi que d'un pôle de santé libéral ambulatoire (PSLA).

Il est expressément convenu entre les parties que dans le cas où dans les quinze années des présentes la commune de Creully sur Seulles réaliserait une construction destinée à un usage autre qu'un équipement public, elle serait redevable d'une indemnité de base fixée à 19 € du mètre carré déterminée, le cas échéant, le moment venu, par un expert nommé d'un commun accord entre parties. Cette indemnité sera due que la constructibilité résulte d'un changement de réglementation d'urbanisme ou d'un changement d'affectation du bien permettant une meilleure constructibilité.

L'acquéreur s'oblige à transférer l'obligation d'indemnisation à l'égard des consorts DU MESNILDOT à la charge de tous ayants droits et ayants cause successifs sur ledit immeuble quel que soit la nature de la mutation, sous peine de dommages et intérêts envers les consorts DU MESNILDOT.

c) Zone 2AU du Plan Local d'Urbanisme de la commune historique de Creully

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, les caractéristiques de la zone 2AU destinée à la construction à usage d'habitation. La zone 1AU est actuellement en cours d'urbanisation et la commune de Creully sur Seulles ne souhaite pas poursuivre dans l'immédiat l'urbanisation d'une autre zone AU. Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal de se prononcer sur le changement éventuel d'affectation de la zone 2AU en zone A qui était son affectation initiale avant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Le conseil municipal, après étude et après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à procéder à l'éventuel changement d'affectation de la zone 2AU en zone A et autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches nécessaires au suivi de ce dossier si besoin

5) Vente terrain ZA cadastré ZK55 à la CDC Seulles Terre et Mer

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la vente de ce terrain de 3 061 m² a été décidée par délibération du 12 décembre 2017.

L'évaluation des domaines s'élevait à 61 000 €. Le prix avait été fixé à 50 000 € NET vendeur lors du conseil municipal du 30 janvier 2018.

Au vu de nouveaux éléments, seuls 1561 m² sont constructibles sur les 3 061 m² du terrain, Monsieur le Maire propose donc de céder ledit terrain ainsi qu'il suit :

- 11.50 €/m² pour les 1561 m² constructibles (soit 17 951.50 €)
- 4 €/m² pour 1500 m² non-constructibles (soit 6 000€)
- Le bâtiment existant à 6 100€

Soit une vente d'un montant total de 30 051.50 €.

Le conseil municipal, après débat, demande l'instauration d'une clause d'intéressement selon les modalités suivantes :

La parcelle sise à Creully sur Seulles cadastrée section ZK n°55 pour une contenance de 3061 m², est vendue à la communauté de communes « Seulles Terre et Mer » au prix de 30 051€ selon la répartition sus-énoncée dans le cadre de l'aménagement d'un atelier technique intercommunal.

Il est expressément convenu entre les parties que dans le cas où dans les quinze années à compter de la signature de l'acte authentique de vente la communauté de communes « Seulles Terre et Mer » ne réalisait pas le projet de construction envisagé et décidait de revendre ce terrain nu, elle serait redevable vis-à-vis de la commune d'une indemnité égale à l'éventuelle plus-value réalisée sur la revente. »

Le conseil municipal, après débat et après en avoir délibéré, décide (30 POUR et 2 CONTRE) de céder le bien selon les conditions sus-énoncées.

6) RH : Modification des tableaux d'emploi

A l'unanimité, l'assemblée valide les tableaux d'emploi ci-dessous.

➤ Filière territoriale police (inchangée) :

CAT	Grade	Nb poste	Position statutaire	Temps d'emploi
C	Agent de police municipal	1	TNC pourvu	25/35 e

➤ **Filière territoriale technique :**

CAT	Grade	Nb poste	Position statutaire	Temps d'emploi
C	Adj. technique 2 ^e classe principale	1	TC pourvu	35/35 e
	Adjoint technique Adjoint technique	2 2	TC pourvu TC Création	35/35 e 35/35 e
	Adjoint technique	1	TNC pourvu	3.90/35 e
	Adjoint technique	1	TNC pourvu	7/35 e
	Adjoint technique (château)	1	TC pourvu	35/35 e

➤ **Filière territoriale administrative :**

CAT	Grade	Nb de poste	Position statutaire	Temps d'emploi
A	Attaché principal	1	TNC non pourvu	21/35 e
	Attaché Attaché	1 1	TNC non pourvu suppression TC Création	21/35 e 35/35e
	Attaché	1	TNC pourvu	22/35 e
B	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe Rédacteur principal 1^{ère} classe	1 1	TC pourvu Suppression	35/35 e 35/35 e
	Rédacteur	1	TC pourvu	35/35 e
C	Adjoint Administratif	1	TC pourvu	35/35 e

7) Occupation du domaine public – Terrasse mobile « Le bar des Sportifs »

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de la SNC 2L2M représentée par Mme Virginie MESLIN, exploitante du Bar des Sportifs, relative à la demande d'implantation de terrasse en bois sur les places de parking face à son commerce, 11-13 place Edmond Paillaud, à Creully, du 13 avril 2018 au 16 septembre 2018. Soit une durée totale de 5 mois. Monsieur le Maire précise que l'ARD a émis un avis favorable à l'implantation de cette structure démontable. Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, accordent l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public à Mme MESLIN, et fixent le prix comme l'année précédente à 2€/m². Montant total 250 €.

8) Vente des anciennes chaises du château de Creully

Monsieur le Maire demande à l'assemblée, leur accord pour vendre les anciennes chaises en bois du château de Creully. Ces chaises n'étant pas à l'inventaire de l'actif, le produit des ventes sera encaissé au compte 7788. Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de fixer le prix de vente unitaire de ces chaises. Le conseil municipal, à l'unanimité accepte de vendre les anciennes chaises du château et fixe le prix à 5€ l'unité.

9) Régie « Location des salles du château

Afin d'harmoniser l'encaissement des recettes des locations des salles des Creully sur Seulles, Monsieur le Maire demande à l'assemblée leur accord pour supprimer la régie de recettes « Location des salles du Château », créée le 21 novembre 1997. Le conseil municipal, à l'unanimité accepte de supprimer cette régie.

10) Informations et questions diverses

- Redécoupage des zones d'intervention du SDIS ;
- Fin des fouilles « Clos de l'Épinette » le 27 avril 2018, un village gaulois datant de -500 avant JC a été découvert.

Séance levée à 22h45